



vzw - AIB-VINÇOTTE Belgium - asbl
 Siège d'exploitation: Jan Olieslagerlaan 35 • 1800 Vilvoorde
 Tél +32(0)2 674 57 11 • fax +32(0)2 674 59 59 • info@vincotte.be • www.vincotte.com
 Siège social: Diamant Building • Boulevard A. Reyerslaan 80 • B-1030 Bruxelles
 Safety, quality and environmental services

Rapport n° :



F 109077

Rési code :

11

Antwerpen-Limburg tél : 03 221 86 11 Oost & West -Vlaanderen tél : 09 244 77 11
 Brabant tél : 02 674 57 11 Wallonie tél : 081 432 611

PROCÈS VERBAL D'EXAMEN DE CONFORMITÉ ET/OU DE VISITE DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE BASSE TENSION

Responsable des travaux :		Installation :		Propriétaire / gestionnaire :	
Nom, Prénom :	Nom, Prénom :
N° carte d'identité :	Adresse :
N°TVA : BE	CP + Commune :
	Tél. : /

Bases de l'examen : Règlement Général sur les Installations Électriques (RGIE)

<input checked="" type="radio"/> Art 270	<input checked="" type="radio"/> mise en usage	<input type="radio"/> modification	<input type="radio"/> extension	<input checked="" type="radio"/> Art 86	<input checked="" type="radio"/> Art 271bis	<input type="radio"/> Unité d'habitation
<input type="radio"/> Art 271	<input type="radio"/> mobile	<input type="radio"/> temporaire	<input type="radio"/> Art 87	<input type="radio"/> Art 278	<input type="radio"/> Unité de travail domestique
<input type="radio"/> Art 270	<input type="radio"/> périodique	<input checked="" type="radio"/> contrôle	<input type="radio"/> Art 88	<input type="radio"/> Art.....	<input type="radio"/> Parties communes
<input type="radio"/> Art 270	<input type="radio"/> renforcement	<input type="radio"/> Art 270bis : vente d'une unité d'habitation	<input type="radio"/> Art.....	<input type="radio"/> Art.....	<input type="radio"/> Unité de travail

Données générales de l'installation électrique :

Données distributeur	EAN	<input checked="" type="radio"/> EAN non communiqué	<input type="radio"/> Compt. kWh non placé
	Compt. kWh n°	34771880	Index jour	048709,5
Données installation	Protection branchement (A)	20 25 32 40 50 63 80 100	n°
	Conçue pour U _N	230V <input checked="" type="radio"/> 3x230V 3N400V	Type de prise de terre :	<input type="radio"/> boucle de terre <input checked="" type="radio"/> barres / piquets
	Courant nominal maximum (A)	20 25 32 40 50 63 80 100	Câble d'alimentation tableau principal :	4 x 16 mm ² - Type : E.X.V.B.
Description installation	Dispositif diff. gén. :	40 A / 300 mA	Nombre de tableaux :	4
			Nombre de circuits terminaux :	9

Mesures - tests - contrôle visuel - scellés :

<input checked="" type="radio"/> Contacts dir.	<input checked="" type="radio"/> Contacts Indir.	<input checked="" type="radio"/> Montage	<input type="radio"/> Appareils	<input checked="" type="radio"/> Matériel	<input checked="" type="radio"/> I>/section	<input checked="" type="radio"/> Schémas	<input type="radio"/> Contrôle bcl de défaut
Résistance de dispersion de la prise de terre :		2.2 Ω	Isolement général :		ADDDMQ	Continuité de terre : <input checked="" type="radio"/> Test dispositif diff. : <input checked="" type="radio"/>	
Le dispositif différentiel général : <input type="radio"/> était plombé <input checked="" type="radio"/> a été plombé <input type="radio"/> n'a pas été plombé <input type="radio"/> ne peut pas être plombé							

Infractions - Remarques (pour la signification des codes éventuels : voir au verso)

Infractions Nouvelle installation	<input checked="" type="radio"/> Néant

Infractions Installation existante	<input checked="" type="radio"/> Néant

Remarques	<input checked="" type="radio"/> Néant

Conclusion(s) :

La nouvelle installation est conforme / n'est pas conforme au RGIE.
 L'installation existante est conforme / n'est pas conforme au RGIE.

L'installation électrique doit être recontrôlée avant
 le 30 Novembre 2015 (*)
 par le même organisme de contrôle.

Agent visiteur :
 Nom : J. TOUSSAINT Agent n° : 1118 Date : 30/11/2015
 Annexe(s) : Schéma(s) de position : Schéma(s) unifilaire(s) :

Roy le Directeur Général : Signature
 TOUSSAINT José
 Inspecteur Electricité
 n° 1118

- Ce procès verbal doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique et ce dossier doit renseigner toute modification de l'installation.
 - Le Service Public Fédéral Economie doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité.
 - Le contrôle n'a porté que sur les parties visibles et accessibles de l'installation.
 Les informations recueillies sur place ne nous permettent pas de déterminer la date de réalisation de l'installation électrique.
 Nous vous invitons à compléter le(s) schéma(s) pour les éléments qui n'étaient pas visibles lors de la visite de contrôle. En cas de doute portant sur la sécurité de ces éléments, nous vous invitons vivement à faire procéder à une visite de contrôle complémentaire.
 (*) Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas où, lors de cette nouvelle visite de contrôle, après max. 1 an, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

Nomenclature.

- A : Machine à laver.
- B : Salle de Bain
- C : Eclairage couloir premier + chambre second.
- D : Prises Premier et second étage.
- E : 2 prises garage (chauffage).
- F : Eclairage living, cuisine et chambre Premier.
- G : Eclairage garage + Hall rez.
- H : Une prise sous coffret.
- I : Triphase Cuisine.

Approuvé, le 30 Novembre 2015

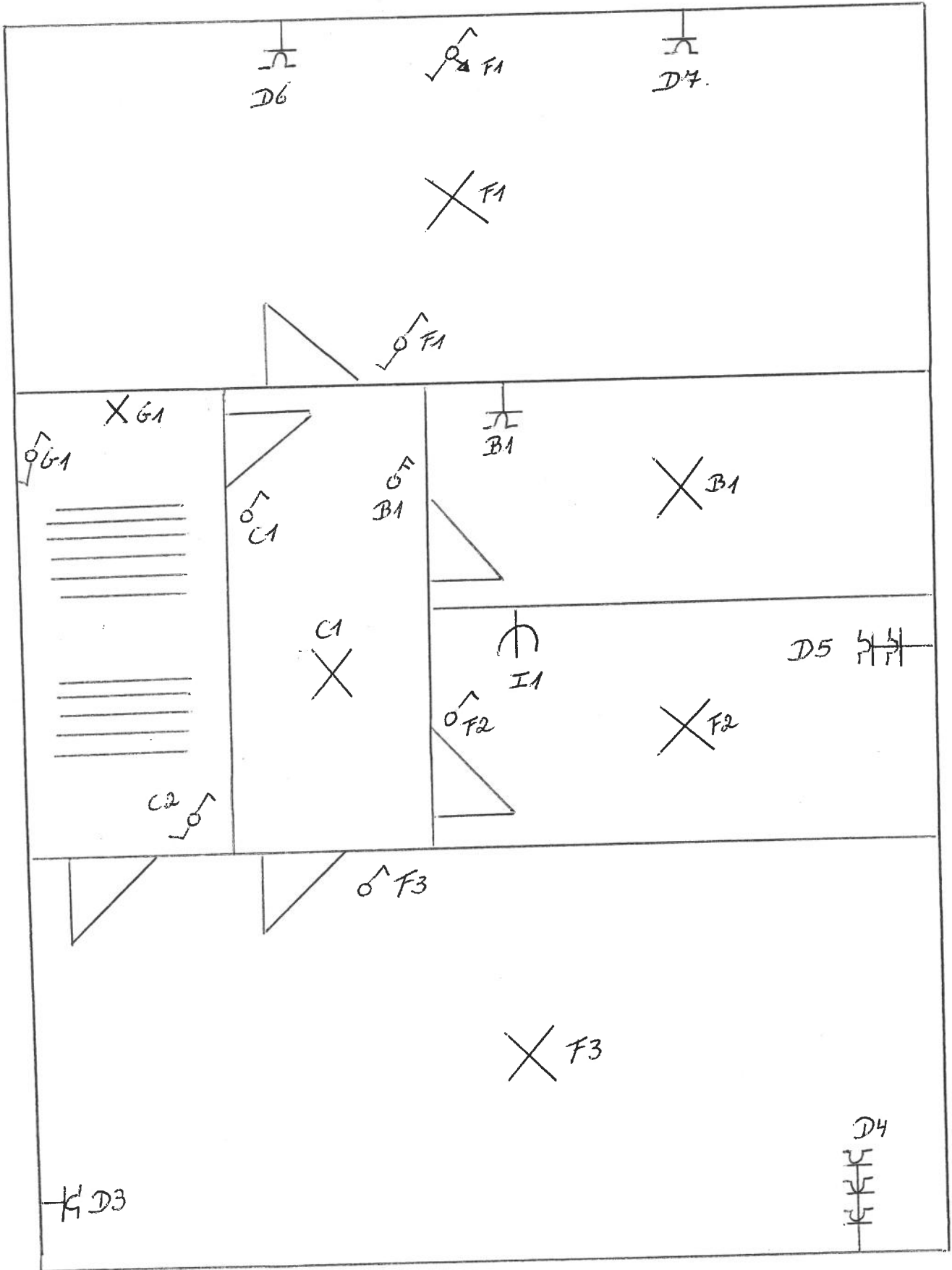


TOUSSAINT Josj
Inspecteur Electricité
n° 1118

3X 230 V_n.

DEC 2015.

Premier Etage.

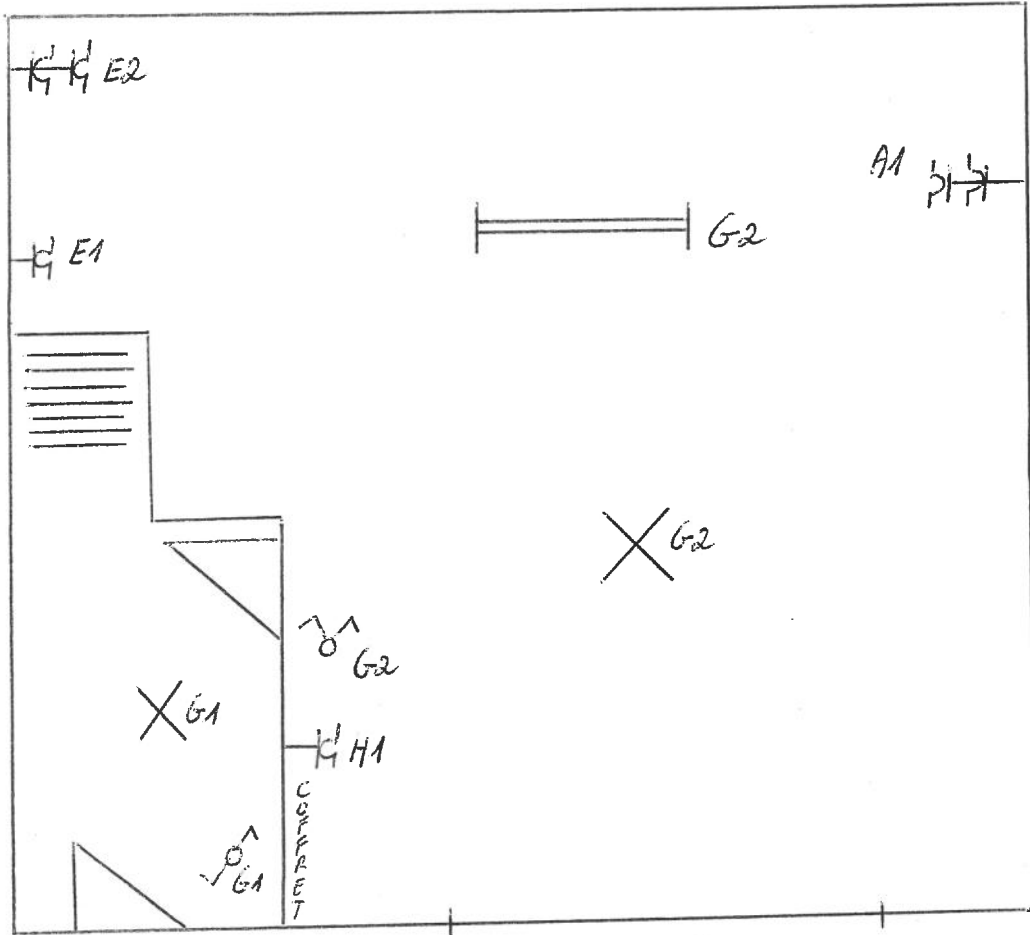


Approuvé, le 30 Novembre 2015



TOUSSAINT José
Inspecteur Electricité
n° 1118

Rez de Chaussée.



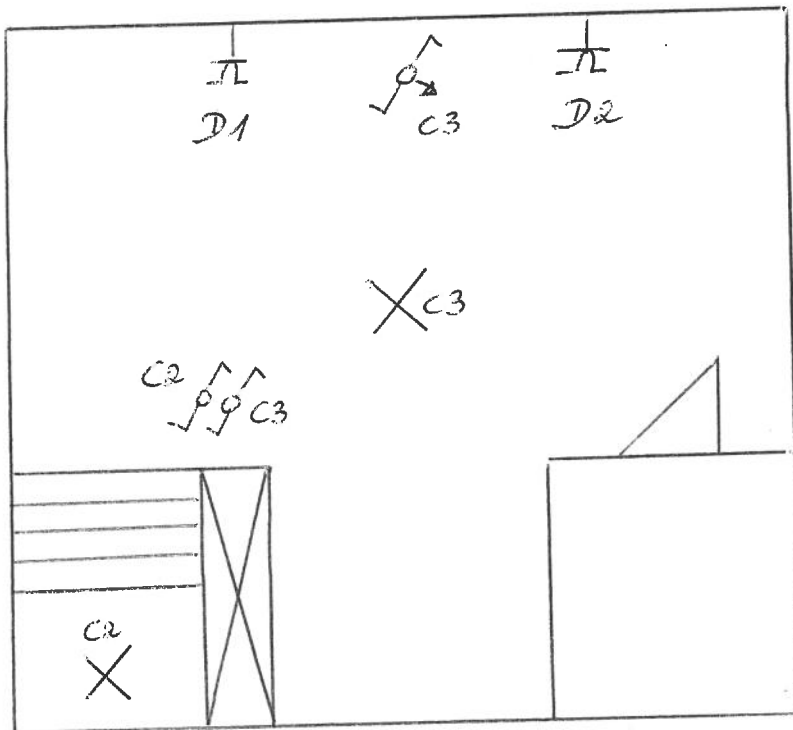
Second étage.

Approuvé, le 30 Novembre 2015



TOUSSAINT José
Inspecteur Electricité
n° 1118

Toussaint



3X230 V_n

Approuvé le 30 Novembre 2015.



TOUSSAINT José
Inspecteur Electricité
n° 1118

